

Intervention
juillet - septembre 1986

L'avenir de l'homme n'est plus ce qu'elle était

FRANÇOISE PICQ

Si la femme demeure l'avenir de bien des hommes, elle ne présente plus le profil soumis, quoique gracieux, des débuts du siècle. La scolarisation, les acquis de la démocratie et l'action du mouvement féministe ont contribué à forger en France un autre personnage.

Différents hebdomadaires consacrent ces derniers mois des dossiers aux relations entre les sexes et aux transformations de la famille : *Le Point*, *L'Événement du jeudi*, *Le Nouvel Observateur*, *L'Express*... semblent découvrir ou redécouvrir des questions enterrées depuis plusieurs années. A l'origine de cette résurgence, souvent, un livre dont le succès montre l'actualité, *L'Un est l'Autre*, d'Élisabeth Badinter. Si telle ou telle proposition de l'auteur suscite débats et contestations, il en est une sur laquelle chacun s'accorde : la fin du patriarcat (1). Le ton est résolument optimiste : « Depuis vingt ans, écrit Jean-François Held, les rôles de l'homme et de la femme se sont rapprochés plus et plus vite qu'en vingt siècles. » Ailleurs on souligne la capacité d'adaptation de la famille malgré — ou à cause de — l'éclatement de ses formes traditionnelles : « La fa-

mille a montré qu'elle pouvait répondre à toutes les exigences de notre époque. Vraiment la famille est une idée moderne », conclut Anne Beaujour. Chacun se réjouit de la mort du patriarcat qui résulte, comme le dit Élisabeth Badinter d'une double conquête féminine : la maîtrise de la fécondité et le partage du monde économique avec les hommes. Et tous entonnent le même hymne au nouveau modèle familial fondé sur l'égalité des sexes et le respect de l'autonomie de chacun.

Seules voix discordantes dans ce concert, celles des féministes : elles soulignent que, si le discours a changé, les pratiques n'ont pas suivi et elles ont le sentiment que le reflux a balayé leurs fragiles conquêtes, permettant ainsi la stabilisation d'un patriarcat renoué. Comment expliquer cette divergence d'appréciation ? Il est indéniable que la condition des femmes et les rapports entre les sexes sont l'un des domaines où le progrès a été le plus spectaculaire au cours de ces quinze dernières années ; mais l'accent complaisamment mis sur celui-ci ne tend-il pas, aussi, à masquer la permanence de ce système, fondé notamment sur l'exploitation domesti-

(1) E. Badinter, *L'Un est l'Autre*, Éd. O. Jacob, 1986 ; cf. aussi F. Picq, *Sur la théorie du droit maternel*, Thèse Science politique, Paris IX, 1979.

que des femmes, et certains ne sont-ils pas d'autant plus prompts à célébrer la mort du patriarcat qu'ils n'avaient jamais voulu admettre sa réalité ?

Il est facile de mettre en lumière les changements de ces quinze dernières années, au niveau de la législation comme à celui des mœurs et des représentations sociales ; ont-ils modifié définitivement la condition des femmes ? il est plus difficile d'en prendre la mesure. Au lendemain de la Libération, on pouvait aussi croire réglé ce qu'on appelait le problème féministe. Le vote obtenu, l'égalité des sexes érigée en principe constitutionnel, on revenait de loin. La lutte avait été longue et difficile, particulièrement contre ce « Code civil qui écrase la femme et déshonore la France » (2). Le principe de l'incapacité civile de la femme mariée avait été progressivement grignoté par des mesures partielles : libre disposition de son salaire (1907), droit de se syndiquer sans autorisation maritale (1920)... avant d'être aboli en 1938, tandis que le rétablissement du divorce (1884) et la recherche de la paternité (1912) desserrait l'étau du mariage. En 1942, enfin, les pouvoirs du mari avaient été redéfinis. Pour l'essentiel, satisfaction avait été obtenue et Simone de Beauvoir, en 1949 croyait pouvoir enterrer la hache de guerre. « Nous ne sommes pas comme nos aînées des combattantes, en gros nous avons gagné la partie. » (3). Ce n'était pourtant qu'une étape qui s'achevait, étape nécessaire à la définition de nouveaux objectifs, puisque c'est sur ces acquis et sur la conscience prise par la suite de leurs limites qu'un nouveau mouvement féministe allait naître. Mouvement d'un type nouveau : plus contestataire que revendicatif, attaché surtout à chercher pour les femmes une identité en dehors des définitions imposées et des rôles sociaux assignés et une place dans le combat pour changer une société dont il proposait de nouveaux schémas d'analyse. Le mouvement des femmes a incontestablement joué son rôle historique ; ses idées ont été diffusées largement dans la société et

ont permis à celle-ci, en les digérant, de s'adapter. Peut-on pourtant considérer que l'objectif est atteint et enterrer symboliquement le féminisme avec Simone de Beauvoir ?

Quinze années de transformations : le niveau juridique

La législation française a été profondément bouleversée autour des années 70 : le droit de la famille a consciencieusement effacé les dernières séquelles patriarcales du Code napoléonien, les lois qui interdisaient la maîtrise de la fécondité ont été remises en question ; le droit du travail a fait sa place à celui des femmes. Ces réformes sont le plus souvent des mises à jour, des adaptations de la loi aux mœurs ; elles sont donc un indice de celles-ci ; mais en même temps elles favorisent la liberté et permettent la poursuite des évolutions.

L'institution matrimoniale se trouve au centre des bouleversements ; en effet, c'est sur elle beaucoup plus que sur le sexe qu'étaient fondées incapacités et inégalités. Le mari avait progressivement perdu la puissance sur la personne de la femme mais il la conservait sur ses biens et sur ses enfants et il restait « chef de famille ». La réforme des régimes matrimoniaux (1965) rendit à la femme l'administration de ses biens propres (le mari gardant celle des biens communs), elle autorisait aussi la femme à exercer une profession sans autorisation maritale. La loi de 1970, complétée en 1975, instaura le partage de « l'autorité parentale » et la participation aux décisions communes (comme le choix de la résidence). Le mariage perdait ainsi son caractère essentiellement inégalitaire ; des inégalités importantes subsistent pourtant en ce qui concerne la gestion des biens communs et la transmission du nom, tandis que le droit fiscal et le droit social maintiennent la primauté du « chef de famille ». Le mariage, d'autre part, a perdu sa position d'institution exclusive d'établissement de la

(2) Slogan féministe pour le centenaire du Code, 1904.

(3) *Le Deuxième Sexe*, 1949, p. 32.

Libéralisme culturel

légitimité ; par la loi de 1970 les mères se voient confier, de préférence, l'autorité parentale dans la filiation naturelle, à laquelle la loi de 1972 confère un statut équivalent à celui de la filiation légitime. Enfin la réforme du divorce (1975) simplifie et dédramatise la dissolution du lien matrimonial. Plus spectaculaire, et sans doute plus fondamental, la maternité peut devenir volontaire puisque la « loi scélérate » de 1920-1923 est remise en cause par celles de 1967 sur la contraception et celle de 1975-1979 sur l'interruption volontaire de grossesse.

La loi témoigne d'une reconnaissance accrue de l'activité professionnelle des femmes. Le travail féminin avait été à l'origine des premières lois protectrices : limitation du temps de travail, interdiction du travail de nuit (1892) ; celle-ci était d'ailleurs combattue par les féministes parce qu'elle infériorisait le travail des femmes. C'est dans un tout autre esprit qu'opèrent les lois récentes. La plupart des interdictions professionnelles liées au sexe avaient progressivement cédé, mais les inégalités demeuraient. La loi de 1972 sur l'égalité de rémunération pour un même travail, celle de 1975 interdisant les discriminations en raison du sexe « sauf motif légitime » avaient cherché à y porter remède. La loi sur « l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » (14 juillet 1983) fit de ce principe un impératif social qu'il fallait imposer (volet antidiscriminatoire) et construire par des « mesures temporaires, prises au seul bénéfice des femmes en vue d'établir l'égalité des chances » (4).

Telles sont donc les principales réformes par lesquelles la législation française, au cours de ces quinze dernières années, a été adaptée aux évolutions des mœurs et des modes de vie. D'autres plus limitées, réglementations ou actions incitatives, qu'on ne peut toutes citer (5) vont dans le même sens et tendent à reconnaître aux femmes la plénitude de leurs droits, l'égalité avec les hommes, la maîtrise de leur destin. Cette volonté réformatrice prend un tour assez sys-

tématique comme en témoigne la création en 1974 d'un secrétariat d'État à la Condition féminine et l'action plus efficace et plus déterminée du ministère des Droits de la femme (1981-1986) qui se consacre à cette mission que lui a confiée le gouvernement : « Promouvoir les mesures destinées à faire respecter les Droits de la femme dans la société, à faire disparaître toutes discriminations à leur égard et à accroître les garanties d'égalité dans les domaines politique, économique, social et culturel ». Mais la plupart du temps, il s'agit d'une réponse du législateur à une forte pression de la société : action revendicative ou simplement modification obstinée des comportements.

La loi et les mœurs

Les modes de vie se sont transformés, obligeant le législateur à les suivre, en vain quelquefois. C'est ainsi que les réformes de l'institution matrimoniale ne semblent pas avoir réussi à conforter celle-ci. C'est l'analyse que fait le Conseil économique et social : pensant que « les lois qui ignoreraient les mœurs se condamneraient à la perte de sens et à la désuétude », les juristes et le législateur ont réformé le droit du mariage et de la famille ; abandonnant les principes du respect de la hiérarchie patriarcale et de la légitimité, ils ont promu la liberté individuelle et l'égalité dans le couple ainsi que l'égalité entre les enfants ; ces réformes furent bien acceptées. Cependant, note cette assemblée « cet "aggiornamento" libéral qui voulait rattraper les mœurs a été ignoré et dépassé par elles. Ce mariage égalitaire n'a pas eu le pouvoir d'attraction attendu ; il a été boudé par une fraction importante des jeunes générations » (6).

En effet, la crise de l'institution matrimoniale est l'un des phénomènes les plus couramment mis en lumière, avec le développement du travail des femmes. Ces deux tendances, qui ne sont pas sans rapport entre elles, doivent être précisées et évaluées. Elles se retrouvent à des rythmes variés

(4) F. Picq, « Femmes et hommes, une loi pour l'égalité professionnelle », dans *Le Sexe du pouvoir*, Éd. Épi.

(5) Par exemple la redéfinition juridique du viol, la campagne pour la contraception, le remboursement de l'IVG...

(6) Conseil économique et social, *Le Statut matrimonial et ses conséquences juridiques, fiscales et sociales*, « Journal officiel » de la République française, séance du 25-1-1984.

dans tous les pays industrialisés. A s'en tenir aux chiffres on peut voir le travail féminin « décoller » à partir de 1968, et particulièrement celui des mères d'un enfant, multiplié par deux, ou de deux enfants, multiplié par trois ; celui des mères de trois enfants reste fort compromis, et cela explique sans doute la quasi-disparition des familles nombreuses. A prendre un peu de recul, on verra au contraire le taux d'activité féminine retrouver ses niveaux du début de siècle. Mais d'autres éléments sont plus significatifs d'une véritable mutation du rapport des femmes à l'emploi et de leur poids sur le marché du travail. Ainsi l'examen des courbes de l'emploi féminin montre la disparition progressive du schéma traditionnel : le « creux » entre 25 et 35 ans se comble d'année en année et le calendrier professionnel des femmes se rapproche de celui des hommes. Le rapport des femmes à l'emploi et à la maternité ne se pose plus en termes de choix, ni d'alternance mais bien en terme de cumul.

Les femmes ont pris place sur le marché du travail, elles représentent 41,9 % de la population active en 1983, et ce, malgré la crise. Celle-ci frappe pourtant fortement les secteurs féminisés de l'industrie (textile, habillement) et le chômage des femmes est plus important et plus long que celui des hommes ; mais l'emploi féminin continue à se développer grâce à la croissance du tertiaire et tout particulièrement du secteur public où travaillent 40 % des femmes. Ce qui a changé par rapport au début du siècle, c'est la structure de l'emploi féminin : avec l'élévation du niveau de formation, c'est dans les catégories moyennes et supérieures que le nombre de femmes a le plus augmenté.

A ces changements dans les comportements correspond une modification des représentations sociales. L'opinion publique, telle que la dessinent les sondages, semble avoir admis le caractère irréversible et souhaitable du travail féminin. Elle a balayé ses anciennes réticences considérant par exemple que la qualité de la relation mère-enfant compense la présence

permanente, que la socialisation est une bonne chose pour les plus jeunes ainsi qu'une participation accrue du père. Elle adhère de plus en plus à un nouveau modèle, plus égalitaire de relations entre des sexes moins nettement différenciés.

La division traditionnelle des rôles entre hommes et femmes est donc mise en question dans les discours comme dans les pratiques. En même temps l'institution matrimoniale fait l'objet d'une certaine désaffection sur laquelle se penchent avec des sentiments mêlés sociologues et pouvoirs publics. Il convient, avant de s'interroger sur ce phénomène, d'en préciser les modalités et l'ampleur. Plusieurs indices apparaissent dans les statistiques : baisse de la nuptialité, accroissement de la cohabitation, pré-nuptiale ou non, augmentation de la natalité hors mariage.

Le taux de nuptialité, remarquablement stable en France depuis deux cents ans connaît un notable infléchissement à partir de 1972 ; ce qu'on a pris tout d'abord pour une élévation de l'âge au mariage apparaît comme une tendance permanente : on célèbre de moins en moins de mariages (416 000 en 1972, 315 000 en 1981). Le taux de célibat est de 16 % pour les hommes et de 13 % pour les femmes ; mais ces moyennes comparées masquent la différence de signification ; à l'inverse de celui des hommes, le célibat féminin croît avec la hiérarchie sociale (27 % chez les femmes cadres supérieurs). Comme le dit François de Singly, il est l'expression d'un luxe possible tandis que celui des hommes est l'expression d'une pauvreté sociale (7).

Tandis que le mariage décroît, la cohabitation se développe, soit qu'elle précède celui-ci, soit qu'elle s'y substitue. Inégalement réparti selon les milieux sociaux et la localisation, le phénomène se diffuse avec une parfaite régularité à partir des couches supérieures de salariés ; il est déjà majoritaire à Paris parmi les couples sans enfants où l'homme a moins de 25 ans. Il semble que progressivement la cohabitation remplace le mariage jusqu'à la venue d'enfants qui

(7) F. de Singly, « Mariage, dot scolaire et position sociale », *Economie et Statistique*, mars 1982.

Libéralisme culturel

est l'occasion de la régularisation. Mais à son tour, le lien entre mariage et premier enfant semble se défaire, un quart des premiers enfants nés en 1984 le sont en dehors du mariage. Les caractéristiques de ces « nouveaux enfants naturels » les distinguent de ceux en faveur desquels avaient été votées les lois de 1970 et 1972 ; en effet ils sont beaucoup plus souvent reconnus par leurs deux parents avec lesquels vivent nombre d'entre eux : un quart des couples de célibataires ont un ou des enfants. Comme pour l'union libre, c'est dans les catégories les plus élevées, cadres supérieurs et professions libérales que la progression a été la plus forte. Tout se passe comme si l'illégitimité traditionnelle, qui en 1968 touchait en priorité la catégorie « employés de maison, manœuvres et salariés agricoles » avait régressé grâce à la prévention des naissances et à l'IVG, tandis que se développait, à partir d'autres catégories (artistes, artisanes, petites commerçantes, institutrices et professeurs) un nouveau modèle de maternité célibataire : choisie (8). Si le désir de certaines femmes d'assumer seules la maternité n'apparaît que faiblement au niveau des statistiques, ce phénomène traduit un refus de l'institution matrimoniale par les jeunes couples qui privilégient l'intensité et la qualité de la relation et rejettent les contraintes et l'engagement symbolisés par le mariage. Ces nouvelles normes, plus respectueuses de l'individualité, sont d'ailleurs souvent partagées par les couples mariés et se traduisent aussi par l'augmentation du taux des divorces (11,5 % en 1970, 24,2 % en 1979). C'est ainsi que se développe ce qu'on nomme des familles monoparentales, composées d'un parent, veuf, divorcé ou célibataire et de son/ses enfants. Elles étaient 900 000 en 1981, 80 % d'entre elles étaient dirigées par une femme, toutes sortes de relations pouvant par ailleurs exister tant avec l'autre parent qu'avec d'autres personnes.

Ainsi la situation matrimoniale classique se trouve-t-elle grignotée de tous côtés, au point de perdre sa valeur de norme, face à d'autres qui ont

cessé d'être marginales et qui, sans doute, correspondent mieux aux aspirations des jeunes générations et particulièrement des femmes qui semblent le plus souvent au départ de ces choix. Ce sont les femmes qui demandent le divorce pour les deux tiers, ce sont elles qui choisissent de ne pas se marier ou d'avoir des enfants (en couple ou non) en dehors du mariage. Manifestement le mariage même réformé a perdu pour nombre d'entre elles son attrait ou sa nécessité. Jean Royer prétendait en 1972 : « Si l'homme tire sa dignité et sa sécurité de son emploi, la femme doit l'un et l'autre au mariage. » Par leurs discours et par leur comportement, les femmes montrent le contraire, c'est du travail qu'elles attendent sécurité et dignité ainsi que de la maîtrise de la fécondité. Leur désir d'autonomie leur fait souvent refuser le mariage, et aussi, mais pas toujours, le couple et la maternité.

Les femmes apparaissent comme le moteur de cette évolution générale des mœurs qui s'exprime aussi par le développement, au cours des années 70, du mouvement féministe. Cette évolution s'explique également par une dynamique économique et sociale : les anciens équilibres sur lesquels reposaient le mariage se sont modifiés avec l'extension du salariat et de la protection sociale, la généralisation de l'enseignement et du travail des femmes. Avec le déclin de la petite entreprise le mariage a perdu de son importance dans la transmission du capital professionnel ; le statut social se transmet par d'autres voies, et surtout grâce au diplôme en face duquel femmes et hommes ont des chances de plus en plus égales. De tous ces bouleversements, qui profitent le plus souvent aux femmes, peut-on conclure à la mise à mort du patriarcat ?

Ce qui ne change pas

Il convient tout d'abord de nuancer l'impression qui se dégage de ces changements. Ils sont principalement le fait et le bénéfice de minorités sociales. C'est parmi les femmes les plus

8) J.-C. Deville et E. Naullau, « Les nouveaux enfants naturels et leurs parents », *Économie et Statistique*, juin 1982.

diplômées qu'on compte le plus de célibataires, de cohabitantes et de mères naturelles : le modèle de femmes autonomes qu'elles proposent peut-il être suivi par les autres ?

Dans le travail, la promotion est nette dans les catégories moyennes et supérieures, les écarts de salaires entre les sexes se sont réduits, mais fort peu (36 % en 1950, 33 % en 1970, 28 % en 1980) et l'éventail des professions reste restreint. « Les femmes, disait Yvette Roudy, choisissent entre trente professions, les hommes entre trois cents », et ses efforts pour ouvrir ceux-ci aux femmes par une formation plus différenciée et diverses incitations n'ont pas porté leurs fruits à ce jour ; la lutte est loin d'être gagnée pour la mixité des emplois et le partage des responsabilités. Les ouvrières, quant à elles, n'ont pas connu cette mobilité ascendante : elles continuent à former le gros bataillon des ouvriers non qualifiés ; leur travail reste soumis à beaucoup plus de contraintes que celui des hommes (cadences, chaîne, pointage, enfermement, discipline, absence de promotion) et à beaucoup plus d'aléas et de précarité (chômage, contrats précaires, temps partiel obligé), sans parler du harcèlement sexuel. Les femmes restent, en dépit des lois, victimes de discriminations sexistes quotidiennes, à tous les niveaux de la hiérarchie, discriminations que la Cour de cassation s'obstine à ne pas reconnaître sous prétexte de « motif légitime » et pour conforter la « théorie de l'employeur seul juge ».

Si le mariage reste « un privilège pour les hommes et un handicap pour les femmes » (9), c'est que, en dépit des nouveaux modèles égalitaires, le partage des tâches domestiques est resté lettre morte dans les faits, comme le montrent les enquêtes sur les budgets-temps. Les femmes restent en conséquence handicapées dans la compétition professionnelle et plus encore dans la vie sociale et politique.

Le refus du mariage garantit-il contre l'exploitation domestique ? Sans doute la cohabitation a-t-elle cette fonction de négociation du partage, mais qui semble n'opérer qu'en

l'absence d'enfants. La double journée de travail continue à peser de tout son poids sur les épaules des femmes qui de plus sont contraintes par l'idéologie nouvelle de tout mener de front et de tout réussir pour être cette créature moderne qui s'épanouit dans les magazines. A partir des femmes les plus diplômées, les plus protégées socialement, se diffusent les modèles. Ce sont elles qui les premières ont retardé l'âge à la première naissance (27,8 ans pour les diplômées d'études supérieures, 23 ans pour les sans diplômes), ce sont elles qui choisissent le plus le célibat. Elles ont construit un meilleur rapport de forces dans le couple par l'insertion professionnelle, la maîtrise de la fécondité et le refus du mariage, mais ces choix qui assurent leur autonomie peuvent-ils avoir le même effet dans d'autres situations ? Qu'en est-il en particulier de ces mères célibataires qui sont plus jeunes que les mères mariées et plus souvent inactives ?

Il paraît fort dangereux d'évaluer la situation de l'ensemble des femmes en se référant à celle de privilégiées, qui, grâce à un environnement social et culturel favorable, grâce aussi à leur détermination dans une période plus propice, ont acquis un certain degré d'autonomie et une certaine maîtrise de leur vie.

D'ailleurs les risques de réaction et de retour du balancier ne sont pas à exclure ; c'est ainsi que l'on voit le Conseil économique et social s'élever contre les « droits régaliens » accordés à la mère naturelle et prôner un partage de l'autorité parentale comme dans la famille légitime, au prétexte que « les pères commencent à partager davantage les soins aux enfants ». Alors que les statistiques démentent l'image à la mode des « nouveaux pères », peut-on croire que l'autorité partagée incite au partage des tâches ? La famille légitime ne témoigne pas en ce sens et on peut préférer que, là aussi, la loi ne devance pas les mœurs. On voit encore cette Assemblée s'attarder sur les privilèges fiscaux des concubins et penser qu'ils encouragent l'hésitation des jeunes à se marier, alors qu'on ne

(9) M. Glaude et F. de Singly, « L'organisation domestique : pouvoir et négociation », *Économie et Statistique*, avril 1986.

Libéralisme culturel

voit pas les pouvoirs publics s'inquiéter de ce que la fiscalité décourage le travail des femmes mariées.

A l'heure du bilan, on peut souligner les acquis. Réformes de la législation, modifications des modes de vie et des représentations sociales : « L'avenir de l'homme n'est plus ce qu'elle était. » Mais il faut craindre cette tendance française à se satisfaire de l'énonciation des lois en négligeant de tester leur application. La maîtrise de la fécondité modifie sans doute de façon fondamentale le rapport entre les sexes, dans la famille comme dans la société, elle érode la domination patriarcale. Mais méfions-nous des

panacées. Le droit de vote dont les féministes du début du siècle attendaient tout a-t-il tout résolu ? Tandis que s'éloigne le temps des luttes pour un meilleur partage du monde, tandis qu'un nouvel équilibre moins défavorable aux femmes semble se construire, un optimisme excessif risque de masquer et de permettre une remise en cause de résultats bien fragiles. Le patriarcat, lui non plus, n'est plus ce qu'il était, mais ne l'enterrons pas trop vite.

F.P.